

## COMMISSION « MESURE DU POUVOIR D'ACHAT »

**Mandat** donné dans le cadre de la Conférence pour l'emploi et le pouvoir d'achat du 23 octobre 2007 : proposer de nouveaux indicateurs de pouvoir d'achat publiables rapidement par le système statistique public.

**Processus** : rapport du CAE « Mesurer le pouvoir d'achat » → Commission « mesure du pouvoir d'achat » réunissant représentants d'associations de consommateurs et d'associations familiales et experts → avis du CNIS

### **I - Le diagnostic de la commission**

⇒ La mesure du pouvoir d'achat est en décalage avec la perception des ménages.

⇒ Les indicateurs d'inflation et de pouvoir d'achat publiés par l'Insee répondent à des objectifs d'analyse conjoncturelle et macroéconomique.

⇒ La statistique publique doit aujourd'hui être enrichie de nouveaux indicateurs de pouvoir d'achat permettant de mieux rendre compte :

- de l'évolution et de la disparité des niveaux de vie ;
- des contraintes qui pèsent sur les choix des ménages (poids des dépenses contraintes et du logement).

### **II - Les nouveaux indicateurs recommandés par la commission**

⇒ La commission a souhaité se concentrer sur quelques recommandations essentielles : l'objectif est d'éclairer le débat économique et social, la prise de décision et les négociations.

⇒ L'Insee doit intensifier ses efforts de recherche et de communication en matière statistique.

- La statistique est une matière vivante qui appelle des travaux de recherche sur les niveaux de vie et les modes de consommation (consommation éco-responsable,...).
- La statistique doit être accessible à tous (site Internet, appui aux utilisateurs institutionnels,...).

Objectifs	Propositions
Tenir comptes des évolutions démographiques et familiales dans l'appréciation du pouvoir d'achat	- Publication régulière de l'évolution du pouvoir d'achat par unité de consommation (ou niveau de vie au sens de l'Insee)
Mesurer les disparités d'évolution du pouvoir d'achat	- Analyse de la décomposition du revenu et de la consommation par décile de niveau de vie - Analyse des trajectoires individuelles de revenu
Mieux prendre en compte les nouveaux modes de consommation	- Publication de la part des dépenses pré-engagées dans le revenu et du « revenu libéré » - Poursuite de la réflexion sur les dépenses nécessaires
<p>Mieux prendre en compte le coût de l'immobilier</p> <p><i>Les statistiques de revenu enregistrent les loyers, les charges et les intérêts versés, pas le remboursement du capital emprunté.</i></p> <p><i>l'IPC prend en compte les loyers et les charges, pas le coût d'acquisition du logement.</i></p>	<p>- Mise en place d'un indicateur de pouvoir d'achat libéré après remboursements d'emprunts immobiliers</p> <p>- Mise en place d'un indice du prix des logements neufs dans le cadre des travaux engagés à Eurostat</p> <p>- Poursuite des travaux européens sur un indice de la dépense des ménages</p>

### **Le pouvoir d'achat par unité de consommation,**

Le pouvoir d'achat par unité de consommation est le revenu disponible par ménage, en tenant compte de la taille et de la composition du ménage.

Cette mesure permet de rendre compte à la fois :

⇒ de l'augmentation de la population ;

⇒ de la réduction tendancielle de la taille des ménages ;

⇒ et des économies d'échelle de la vie à plusieurs (échelle d'équivalence : 1 uc pour le premier adulte, 0,5 uc pour les personnes de plus de 14 ans, 0,3 uc pour les enfants de moins de 14 ans).

***Evolution annuelle moyenne de la population,  
du nombre de ménages et nombre d'unités de consommation***

<i>(évolutions, en %)</i>	<b>1960-1973</b>	<b>1974-2006</b>	<b>2006</b>
Evolution de la population	1.0	0.5	0.6
Evolution du nombre de ménages	1.4	1.3	1.6
Evolution du nombre d'unités de consommation	1.2	0.8	0.9

*Source : Insee.*

***Evolution annuelle moyenne du pouvoir d'achat par unité de consommation***

<i>(évolutions, en %)</i>	<b>1960-1973</b>	<b>1974-2006</b>	<b>2006</b>
Pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages	5,9	2,1	2,3
Pouvoir d'achat par unité de consommation	4,7	1,3	1,4

*Source : Insee.*

***Les mesures de la disparité d'évolution du pouvoir d'achat***

(1) La commission encourage les travaux en cours à l'Insee visant à détailler le revenu disponible, les composantes du revenu et la consommation des ménages selon différentes typologies. Par exemple :

- par déciles de revenu,
- par catégories socioprofessionnelles,
- par types et par tailles de familles.

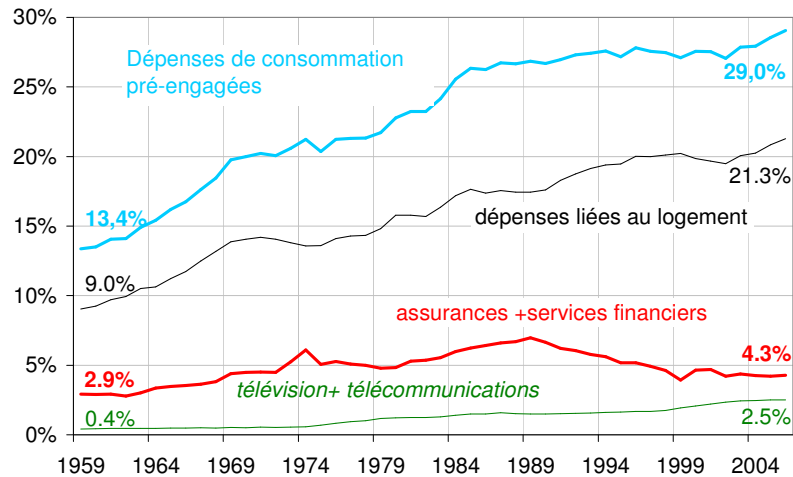
(2) La commission recommande une publication annuelle de l'Insee rendant compte de la diversité des évolutions individuelles de pouvoir d'achat.

***Les dépenses contraintes et le revenu libéré***

La commission a stabilisé une liste de dépenses pré-engagées :

- les loyers et dépenses liées au logement - eau, gaz, électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ;
- les services de télécommunications (téléphone, Internet,..) ;
- les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ;
- les assurances ;
- les services financiers (carte bancaire, ...) ;
- les frais de cantines.

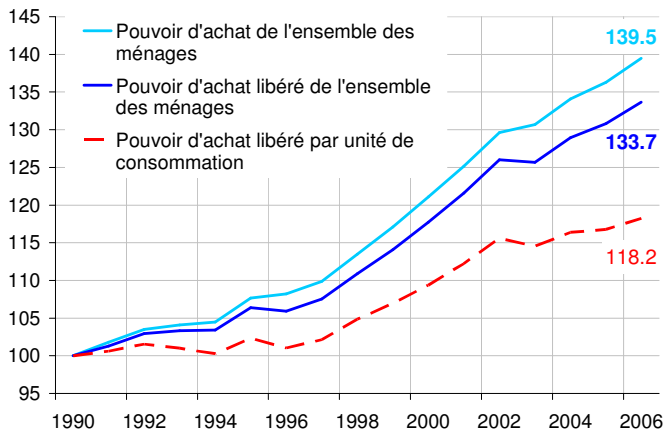
## Part des dépenses de consommation pré-engagées dans le revenu des ménages



Source : Insee.

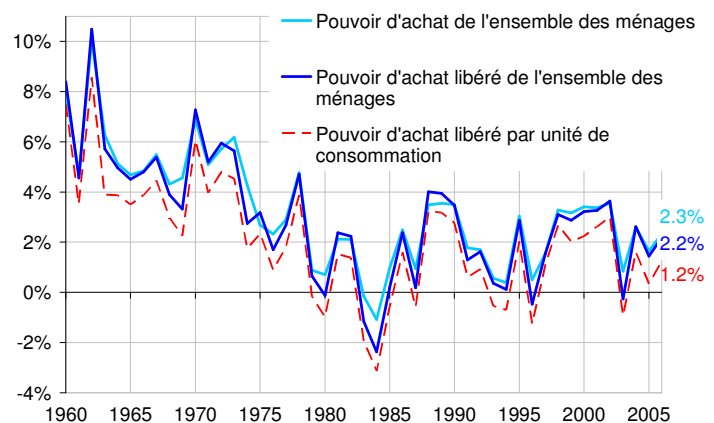
## Evolutions cumulées du « pouvoir d'achat libéré » par unité de consommation

### Evolutions cumulées Base 100 en 1990



Source : Insee.

### Evolutions annuelles (en %)



Source : Insee.

## Mieux prendre en compte le logement

(1) La commission demande :

- que l'Insee, en liaison avec la Banque de France, calcule et publie un indicateur de remboursement d'emprunts ;
- que l'Insee publie un indice du prix des logements neufs.

(2) La commission estime que la prise en compte des remboursements d'emprunts dans un concept de revenu libéré offrirait une solution immédiate et intuitive à la prise en compte du logement dans la mesure du pouvoir d'achat.

$$\text{revenu libéré après emprunts} = \text{revenu disponible brut} \\ - \text{dépenses pré-engagées} \\ - \text{remboursements d'emprunts immobiliers}$$

(3) La commission se félicite que des travaux soient engagés au niveau européen pour prendre en compte de manière plus complète les coûts du logement.